



DES VŒUX DE RÉUSSITE POUR NOS TERRITOIRES

Fidèle à la tradition, il m'est particulièrement agréable de souhaiter à tous ceux qui ont en charge la conduite des territoires et à celles et ceux qui les accompagnent, tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour 2017.

L'année 2016 a été riche en événements concernant le domaine de l'énergie, en particulier, à travers la loi « Transition Énergétique et Croissance Verte », avec la création d'une **commission qui invite les EPCI et la FDE 62 à travailler ensemble.**

Dans un contexte économique difficile, tout doit être mis en œuvre pour favoriser la compétitivité de nos entreprises, tout doit être fait pour faciliter l'accueil de ceux qui veulent s'installer dans notre département et y créer des emplois.

ÉDITO

La qualité de l'électricité sur notre territoire, sa disponibilité et la présence du gaz naturel sont des facteurs clé de réussite pour tous.

Pour 2017, notre mobilisation sera sans faille :

- Pour obtenir, de notre concessionnaire Enedis, les investissements nécessaires à **une qualité d'électricité attractive en tout point du Département.**
- Pour mettre en œuvre **des conditions d'accès à l'énergie équitables** en concertation avec toutes les parties concernées.
- Pour continuer, avec GrDF à **développer le gaz naturel** qui est indispensable pour garantir la réussite des zones d'activité.

Le Conseil d'administration, le Directeur et les collaborateurs de la FDE 62 se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2017, pour vous et vos proches.



Michel Sergent

Président de la FDE 62

COUP DE PROJECTEUR SUR 3 PROJETS SEVE

Les technologies récentes permettent de réduire les consommations d'éclairage public de 30 à plus de 70 % ! Alors que l'éclairage public représente 40 % des dépenses énergétiques d'une collectivité, pourquoi se priver des solutions qui permettent de diminuer la facture ? Le projet SEVE de la FDE 62 a été conçu dans ce but : aider les communes à réduire leur consommation en énergie en rénovant leur parc d'éclairage public.

Toutes les collectivités sont concernées, petites et grandes communes, EPCI, comme en témoignent les villes de Carvin (18 000 habitants), Wimereux (7 500 habitants) et la Communauté de Communes des 2 Sources dont nous présentons les projets SEVE dans ce dossier.

« Les projets SEVE sont financés selon le niveau d'économie d'énergie réalisé », explique Thibaut Dejaigher, conseiller en énergie chargé du suivi des projets SEVE à la FDE 62. « Pour évaluer ce gain,

nous avons besoin de connaître l'état des lieux avant et après travaux. Nous calculons la différence de consommation avant et après, ce qui nous permet de déterminer le pourcentage de gain énergétique prévu puis le palier de subvention. » Pour bénéficier des subventions SEVE, la commune doit avoir confié la perception et le contrôle de la TCCFE à la FDE 62.

Au delà de la rentabilité des projets, c'est à un véritable partenariat que la FDE 62 invite les collectivités.



Votre interlocuteur Éclairage Public : Thibaut Dejaigher 06 30 92 75 28 thibaut.dejaigher@fde62.fr

UN PARTENARIAT PLUS QUE PROFITABLE

Station balnéaire de 7 500 habitants, Wimereux achève son projet SEVE. Celui-ci s'inscrit dans un partenariat sur le long terme avec la FDE 62, explique Joël Fernagut, adjoint au Maire.

Comment a démarré le projet ?

Suite à une des réunions de la FDE 62, il y a 4, 5 ans, où le projet SEVE a été présenté par le Président Sergent, la ville de Wimereux s'est portée candidate. Nous avons mis en place un plan prévisionnel d'investissement sur 4 années pour la rénovation de notre éclairage public. Cela représentait à l'époque 1500 points lumineux. Grâce au projet SEVE, nous sommes passés à 1300 points. La première phase est totalement terminée. Dans la dernière tranche, nous nous équipons de LED.

Quel bilan faites-vous de l'opération ?

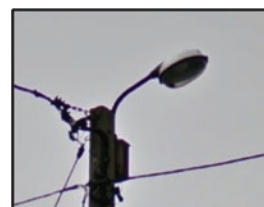
Ce qu'il y a eu de très intéressant pour nous, c'est le gain énergétique que nous réalisons grâce à l'étude sur les points et la luminosité nécessaires. Sur la rue Carnot, par exemple, qui compte une

centaine de points lumineux, nous réalisons une économie de l'ordre de 75 %. Par ailleurs, nous avons confié la perception et le contrôle de la TCCFE à la FDE 62, l'analyse de la TCCFE des fournisseurs d'énergies présents sur les communes nous a permis de récupérer des sommes non négligeables.

Comment évaluez-vous l'accompagnement de la FDE 62 ?

La FDE 62 nous a apporté une ingénierie technique. Il y a eu de nombreux échanges, les techniciens de la FDE 62 sont venus sur place, nous ont fait des recommandations. Ils ont une expertise que nous n'avons pas et une disponibilité qu'il faut souligner. Nous avons mis en place par ailleurs le groupement de commandes pour le gaz, l'électricité, des études sur le système de chauffage, nous travaillons beaucoup

avec eux, ils répondent exactement à ce dont on a besoin dans une ville comme la nôtre. Nous avons avec la FDE 62 un partenariat à long terme qui nous est plus que profitable.



Avant



Après

CARVIN REMPLACE 3 000 POINTS LUMINEUX

Carvin est l'une des 10 premières villes du département. Elle démarre un ambitieux projet de rénovation de son éclairage public avec le soutien de la FDE 62. Explications de Philippe Kemel, Député Maire de la ville.

Quels sont les objectifs de votre projet ?

Dans sa politique municipale, la ville de Carvin a mis l'accent sur le bien vivre ensemble, la fraternité, mais aussi - pour son développement - sur une reconquête urbaine. L'amélioration des voiries, de l'urbain, l'effacement des réseaux d'électricité sont une priorité politique et, dans ce cadre, nous avons fait le choix de renouveler tous les points lumineux de la ville. Le projet porte sur 3000 candélabres et va s'étaler sur 6 ans.

Quels bénéfices attendez-vous ?

Nous nous équipons d'un éclairage en LED piloté numériquement. Les mâts seront communicants, ce qui permet-

tra d'avoir des informations sur les pannes et de mieux gérer la maintenance, mais aussi de définir rue par rue, selon les besoins des habitants, l'intensité et les horaires de l'éclairage. Grâce aux subventions de la FDE 62, le retour sur investissement se fait sur 6 ans. Dans 6 ans, l'opération sera équilibrée, les habitants bénéficieront d'un éclairage de qualité, et nous allons réaliser des économies significatives.

Pour adhérer à SEVE, vous avez confié la perception de la TCCFE à la FDE 62. Une décision facile à prendre ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec la FDE 62. La Fédération nous a toujours accompagnés, elle a tou-

jours examiné avec attention nos projets. Nous avons appris à travailler ensemble, c'est un partenariat de qualité, la FDE 62 a toute notre confiance.



Avant

Après

SEVE ORCHESTRÉ PAR UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lauréate de l'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte », la Communauté de Communes des 2 Sources a permis à 47 de ses communes de changer leur éclairage public. Retour d'expérience avec Ernest Auchart, son Président.

Dans quel contexte avez-vous lancé cette opération ?

La Communauté de Communes des 2 Sources couvre un territoire rural qui compte 13 800 habitants pour 50 communes. Elles sont pour la plupart dépourvues d'ingénierie technique. Dans le cadre d'une politique environnementale globale, nous avons donc décidé de les accompagner sur le plan technique dans un projet SEVE.

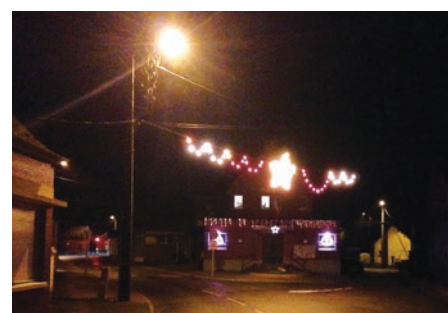
Quelle part avez-vous prise dans le projet ?

Nous avons pris en charge la réalisation des diagnostics énergétiques en partenariat avec la FDE 62. 47 communes ont fait un audit. Une restitution des résultats a eu lieu dans chaque commune puis nous avons mis à leur disposition un agent de la collectivité pour analyser les résultats et les préconisations, et réaliser un cahier des charges. Celui-ci a été adressé à la FDE 62 pour validation technique

avant le lancement de la procédure de mise en concurrence et pour évaluer les subventions. À la suite de quoi, 47 communes ont réalisé ou vont lancer des travaux.

Quels résultats aujourd'hui ?

1 880 points lumineux ont été changés, 106 ajoutés. 87 % du parc de la Communauté de Communes a été rénové pour un gain énergétique attendu de 50 %. Le projet SEVE a sans aucun doute favorisé notre candidature en tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Notre sélection nous permet de bénéficier d'une enveloppe de 500 000 euros de la part du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer. Nous avons donc de nombreux autres projets en faveur de la préservation de l'environnement. Nous souhaitons notamment lancer une opération similaire au projet SEVE pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.



« Notre éclairage était vieillissant.

Nous avons remplacés 160 points lumineux. La CC25 s'est chargée de l'ingénierie, nous a aidé à monter les dossiers, tout en nous laissant libres de nos choix. La FDE 62 a apporté son soutien financier. Le projet a été rapidement mené. Nous consommons moins qu'avant, nous éclairons mieux grâce à des capteurs. C'est une opération très satisfaisante ».

Stéphane Gomes

Maire de Mondicourt
650 habitants

« CONCRÈTEMENT, NOUS ACCOMPAGNONS L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES »

Communes, EPCI, zones d'activités : Frédéric Hocepied, directeur de la FDE 62, précise les modes d'intervention de la FDE 62 dans le Pas-de-Calais.



Quel type de collectivités la FDE 62 accompagne-t-elle ?

La FDE 62 accompagne les communes du Pas-de-Calais quelle que soit leur taille, et les EPCI (Établissements

Publics de Coopération Intercommunale). Concrètement, nous accompagnons l'ensemble des territoires.

Les grandes communes disposent de services techniques importants.

Pourquoi font-elles appel à la FDE 62 ?

Leurs services techniques ne disposent pas toujours des compétences spécifiques que nous possédons sur les problématiques de raccordement ou de maîtrise de l'énergie. Et bien sûr, leur patrimoine étant plus important, nos aides financières sont déterminantes.

Que pouvez-vous apporter aux EPCI ?

Ils bénéficient des mêmes aides financières et techniques, mais **nous les accompagnons spécifiquement sur leurs zones d'activité**. Pour développer leur attractivité, nous les aidons à

amener le gaz et s'assurer de la disponibilité et de la qualité des énergies. Les EPCI prennent aujourd'hui de plus en plus de compétences. Nous leur avons proposé une convention cadre afin de mieux travailler en commun.

Commission Consultative Paritaire EPCI / FDE 62

Le 15 octobre 2016 à Gosnay. La FDE 62 a proposé une convention cadre pour **travailler ensemble** dans les domaines suivants : la production des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande d'énergie, les expérimentations et programmes liés à la transition énergétique. Elle a également présenté un diagnostic sur la qualité et la disponibilité en Électricité sur les territoires afin **d'agir ensemble**.

SUBVENTIONS : UNE NOUVELLE PROCÉDURE

Dès le 1^{er} janvier, tous les travaux lancés avant l'accord technique de la FDE 62 ne pourront être subventionnés.

Nous vous demandons désormais de nous solliciter en amont de vos projets, avant la signature du marché avec des entreprises. Cela vous permettra de bénéficier de nos conseils dès la phase de réflexion et diminuera le temps de versement des subventions.

Nous vous invitons à suivre 3 étapes :

Procédure pour les dépannages

Remplacement d'un système de chauffage à l'identique, de candélabres défectueux, transmission sous une semaine du bon « pour accord » des travaux et versement de la subvention dès réception des factures.

1 Accord technique : pour l'obtenir, il faudra transmettre un estimatif détaillé des travaux à la FDE 62.

2 Notification de la subvention : il faudra transmettre sous 3 mois votre marché.

3 Versement de la subvention : la transmission de la facture dès réception des travaux déclenchera le versement de la subvention.

Audit EP – Bâtiment

La collectivité doit inviter la FDE 62 à toutes les réunions de la prestation d'audit avec le bureau d'études qui devra être validée par la FDE 62.

TERME E

Pour que nous puissions percevoir, de la part du concessionnaire, cette redevance qui vous sera reversée, adressez à la FDE 62, diligemment pour les communes qui ne l'auraient pas encore effectué, la déclaration comprenant le montant HT de vos travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public de l'année 2015.

Pour toute question sur le Terme E, votre interlocutrice FDE 62 : Valérie Roussel
Tél : 03 21 51 09 40 ou valerie.roussel@fde62.fr



ACHAT GAZ NATUREL

La FDE 62 s'apprête à lancer un nouveau marché d'achat de gaz naturel pour obtenir le meilleur prix pour les collectivités. Répondez dans les plus brefs délais à nos courriers si vous voulez y adhérer.

Pour toute question : Audrey VASSEUR 03 21 51 80 33 ou audrey.vasseur@fde62.fr



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08

Le bon réflexe : avant tout projet, contactez la FDE 62

Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr